

comité des élections, étant donné les paroles du ministre. Je regretterais beaucoup de voir le comité refuser de se rendre à ce vœu, car les Indiens ont été les premiers citoyens de notre pays.

M. SINCLAIR: Des citoyens? Des aborigènes.

M. CHARLTON: Le moment est venu d'accorder le vote à ces gens, s'ils le désirent. Je sais que nombre d'Indiens ne désirent pas voter. Pour quelle raison? Parce qu'ils craignent de perdre ainsi une partie de leurs droits et privilèges. Ce n'est pas le cas. Les Indiens sont une race très fière. Ils ne veulent pas perdre leur identité d'Indiens. Si nous adoptions cet amendement nous ne les obligerions pas à voter, nous leur fournirions simplement l'occasion de le faire s'ils le désirent. Le comité fera preuve d'un piètre jugement, à mon avis, s'il n'adopte pas cet amendement.

M. SINCLAIR: J'aimerais formuler quelques observations à propos de cet amendement, qui ne manque pas de m'étonner un peu. J'ai fait partie du comité qui a étudié la loi des élections. On n'a jamais proposé au comité d'accorder le droit de vote aux Indiens. Ma circonscription compte plus de quarante réserves indiennes. La question indienne est un sujet d'une grande actualité. Pour moi et, je crois, pour les chefs des groupes indiens de ma circonscription, la solution du problème indien au Canada est la suivante: soustraire les Indiens à la tutelle de l'État, les sortir des réserves, leur accorder les droits ordinaires dont jouissent les citoyens canadiens qui habitent des cités, des municipalités et des districts, qui acquittent les impôts réguliers et votent à titre de Canadiens. Je ne puis donc comprendre comment les Indiens qui veulent encore conserver leurs droits découlant de traités, en tant que pupilles de l'État vivant sur des réserves soustraites à la grande influence de la vie canadienne, peuvent s'attendre en même temps de pouvoir voter à titre de citoyens canadiens lors des élections fédérales.

J'avoue que, pour la première fois depuis que je siège à la Chambre des communes, je ne suis pas d'accord avec mon excellent ami,—nous employons cette expression très inexactement à la Chambre,—l'honorable représentant de Comox-Alberni. Sauf tout le respect que je dois à l'honorable député de Davenport, par exemple, je doute qu'un membre de la Chambre des communes connaisse mieux les Indiens du Canada que l'honorable représentant de Comox-Alberni. On peut dire qu'il a été élevé dans un vil-

[M. Charlton.]

lage indien. Sa circonscription de Comox-Alberni, sur la côte occidentale, renferme plus d'Indiens, j'imagine, que le reste de la Colombie-Britannique. L'histoire du Canada reconnaît ces Indiens comme les plus guerriers au pays, les seuls qui aient arrêté les explorateurs espagnols, britanniques et canadiens. Cependant, je me demande si l'honorable représentant de Comox-Alberni, qui réclame la qualité d'électeur pour les Indiens, voudrait bien, remontant à deux ou trois ans en arrière, me dire si ces vieux *kloochmen* (expression indienne du littoral occidental,) si la vieille Indienne, appelés à se prononcer, lors des dernières élections, sur la valeur respective de MM. Jack Gibson, candidat indépendant, Nigel Morgan, candidat communiste, et Barnett, candidat de la C.C.F., auraient pu, vu leur ignorance des langues anglaise et française (ils parlent chinook) décider lequel de ces trois candidats était le mieux en mesure de les représenter au Parlement.

M. FULTON: Gibson était pas mal Indien.

M. SINCLAIR: Je sais qu'on rencontre nombre de bons noms écossais chez les tribus indiennes de la Colombie-Britannique.

Ce qui me frappe dans ce projet d'amendement, c'est qu'il a été présenté par l'honorable représentant d'Essex-Ouest.

M. BROWN: Le solarium du Canada.

M. SINCLAIR: Il a été présenté par l'honorable député du solarium du Canada et appuyé par l'honorable représentant de Comox-Alberni qui, dans son discours, a donné à entendre que les Indiens des réserves seraient peut-être aptes à voter dans une vingtaine d'années. Jamais, que je sache, une proposition n'a été présentée par un honorable député qui en désirait l'application immédiate et appuyée par un autre qui voulait la voir appliquée dans vingt ans seulement.

M. GIBSON (Comox-Alberni): L'honorable député n'a pas saisi mes remarques.

M. SINCLAIR: L'honorable député siégera probablement ici dans vingt ans en qualité de député indépendant de Comox-Alberni et il pourra alors proposer lui-même un tel amendement. J'estime que l'un des meilleurs moyens d'amener les Indiens à quitter les réserves pour adopter le genre de vie des autres Canadiens consisterait à leur faire savoir que, s'ils cessent d'être les pupilles de l'État et quittent les réserves pour se mêler aux autres Canadiens, ils obtiendront le droit de vote. Ce serait un grand stimulant pour les Indiens.